



Débat d'orientation budgétaire 2022

Sommaire

Généralités sur le DOB

Présentation de la Régie de eaux de Terre de Provence

Etat du personnel et évolutions

Structure et gestion de la dette

Retour sur l'exercice budgétaire 2021 et perspectives 2022

Nota :

Tous les montants mentionnés dans le présent document sont en euros hors taxes

Généralités sur le D.O.B.

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Les Objectifs du DOB

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière

Les dispositions légales : contexte juridique ordinaire

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, leurs EPA et leurs groupements (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1 et L.5211-36 du CGCT).

Délai

Dans les 2 mois pour les collectivités autres que la région.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget (T.A. de Versailles - 16 Mars 2001 - M Lafond c/commune de Lisses).

Délibération

Obligatoire, elle permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

Compte-rendu de séance

Le DOB est relaté dans un compte-rendu de séance (TA Montpellier, 11/10/1995, « BARD/Commune de Bédarieux »).

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 dite loi NoTRe ajoute des exigences plus précises :

- le Président doit présenter, préalablement au débat, « un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette » ;
- Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comportant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le rapport inclut obligatoirement « une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs » précisant « l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ».

Présentation de la Régie des Eaux de Terre de Provence

La Régie des Eaux de Terre de Provence a été créée dans le cadre de la loi NOTRE pour assurer, à compter du 1^{er} janvier 2020, une gestion publique de l'eau et l'assainissement. A cette date elle était composée des communes de CABANNES, CHATEAURENARD, MOLLEGES, NOVES, ORGON, PLAN D'ORGON, ROGNONAS, SAINT ANDIOL et VERQUIERES.

Au 1^{er} août 2020, le service de l'assainissement non collectif la commune de BARBENTANE a intégré la RETEP.

Et depuis le 1^{er} janvier 2022, la commune d'EYRAGUES a rejoint la Régie,

La RETEP est une régie à personnalité morale et autonomie financière. Elle est administrée par un Conseil d'Administration (liste des délégués ci-après). Le directeur de cette structure en est l'ordonnateur et le représentant légal. Il exécute les orientations fixées par le Conseil et au quotidien, relayées par le Président.

Au 31/12/2021, 41 personnes travaillaient pour la RETEP – sous statut d'agents de la fonction publique (mise à disposition, détachement, contractuel de droit public) ou sous statut privé (C.D.D., C.D.I. soumis à la convention collective des métiers de l'eau et de l'assainissement).

Liste des administrateurs nommés suite aux élections municipales de 2020

	Commune	Titre	Prénom	Nom
PRESIDENT	Châteaurenard	Monsieur	Jean-Pierre	SEISSON
VICE-PRESIDENT	Cabannes	Monsieur	Gilles	MOURGUES
VICE-PRESIDENT	Saint-Andiol	Monsieur	Daniel	ROBERT
Collège "conseillers communautaires"	Cabannes	Monsieur	Christian	ONTIVEROS
	Châteaurenard	Madame	Marie-Laurence	ANZALONE
	Châteaurenard	Madame	Marina	LUCIANI-RIPETTI
	Châteaurenard	Madame	Solange	PONCHON
	Cabannes	Monsieur	Christian	ONTIVEROS
	Noves	Monsieur	Pierre	FERRIER
	Mollégès	Monsieur	Patrick	MARCON
	Orgon	Monsieur	Serge	PORTAL
	Plan d'Orgon	Monsieur	Jean Louis	LEPIAN
	Rognonas	Monsieur	Yves	PICARDA
Collège "conseillers municipaux"	Barbentane	Monsieur	Jean-Marc	BALDI
	Châteaurenard	Madame	Isabelle	MILLET
	Noves	Monsieur	Louis-Pierre	FABRE
	Mollégès	Monsieur	Vincent	FAURE
	Orgon	Monsieur	Jean-Louis	DEVOUX
	Plan d'Orgon	Monsieur	Serge	PAULEAU
	Rognonas	Monsieur	Jacques	BESSON
	Saint-Andiol	Monsieur	Pierre	GIRAUD
	Verquières	Monsieur	Robert	TATON

Etat du personnel au 31/12/2021

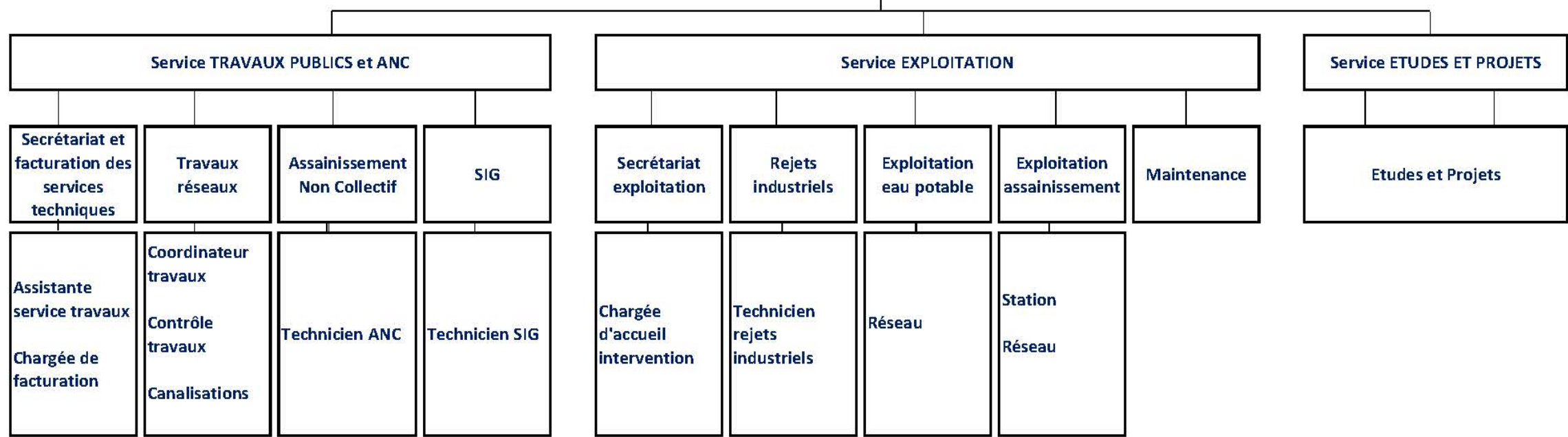
Budget	ASSAINISSEMENT	
	Type de contrat	Catégorie/groupe
Poste occupé		
Electrotechnicien	CDI	IV
Agent d'exploitation	CDI	II
Technicien de maintenance	Détachement	IV
Agent d'exploitation	CDI	II
Agent de réseau	Détachement	II
Chargée d'accueil interventions	CDI	II
Chargée de facturation	Détachement	III
Chargée de facturation	CDI	III
Conducteur de STEP	CDI	IV
Technicien rejet industriel	Détachement	IV
Conducteur de STEP	Détachement	IV
Chargé d'accueil abonnement	CDI	II
Technicien de maintenance	Détachement	IV
Responsable QHSE	Mise à disposition	B
Responsable service études et projets	CDI	VI
Responsable pôle assainissement	Détachement	V
Agent de réseau	Détachement	II
	TOTAL	17

Budget	Eau potable	
Poste occupé	Type de contrat	Catégorie/groupe
Directeur	CDI du droit public	A-VII
Directeur administratif, financier et moyens généraux	Détachement	VII
Technicien réseau eau potable	Détachement	III
Technicien SIG	CDI	IV
Responsable pôle eau potable	Détachement	V
Agent de maintenance	Mise à disposition	C
Assistante secrétariat technique	Mise à disposition	C
Aide canalisateur	CDI	II
Assistante comptabilité	Mise à disposition	III
Canalisateur	Détachement	III
Releveur/Plombier	CDI	II
Releveur/Plombier	CDD	II
Responsable moyens généraux	CDI	IV
Chargée de facturation	Mise à disposition	III
Contrôleur de travaux	Détachement	IV
Contrôleur de travaux	Mise à disposition	C
Contrôleur de travaux	Mise à disposition	C
Responsable de la gestion des ressources humaines	Détachement	IV
Chargé d'accueil	Détachement	II
Chargée de facturation	Mise à disposition	III
Assistante comptabilité	Détachement	III
Responsable pôle usagers : abonnement et facturation	Détachement	V
Responsable du service exploitation	Détachement	VI
TOTAL		23

Budget	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	
Poste occupé	Type de contrat	Catégorie/groupe
Technicien ANC	Détachement	IV
TOTAL		1

ORGANIGRAMME DES SERVICES
AU 31/12/2021

Direction générale



Etat du personnel et évolution

En 2020, les dépenses de personnel, tout budget confondu, ont représenté un montant de 1 683 621,82 € soit **35,58 %** des dépenses réelles de fonctionnement.

En 2021, le niveau des dépenses de personnel n'est pas représentatif car les dépenses réelles ont augmenté de manière plus importantes qu'en 2020 pour un montant de dépenses de personnel équivalentes : Tous les postes ouverts ne sont pas encore pourvus, des mouvements de personnels sont intervenus. Au final l'arrivée du personnel s'est étirée sur l'année.

Dans l'hypothèse où tous les postes avaient été pourvus dès le 01/01/2021, le poids des charges de personnel aurait représenté **plus de 38 %** des dépenses réelles, tous budgets confondus.

- ▶ En 2022, il n'est pas prévu d'ouvrir de nouveaux postes. En revanche, des postes déjà ouverts ont été pourvus dès le 3 janvier 2022 et d'autres rejoindront la régie dans les prochaines semaines.
- ▶ Perspectives 2022-2026 : en 2023, 2024 et 2026, les services d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif des communes de Graveson, Maillane et Barbentane seront transférés à la Régie.
- ▶ Les besoins en personnel seront notamment :
 - ▶ - conducteur de travaux pour le pôle travaux publics ;
 - ▶ - Agents d'exploitation eau et assainissement ;
 - ▶ - Technicien ANC ;
 - ▶ - Agent en charge des marchés publics.
- ▶ De plus des départs à la retraite se présenteront et devront être anticipés (service facturation consommation, service Travaux Publics).

Structure et gestion de la dette

En 2020, la connaissance du poids de la dette était imparfaite : le transfert de l'actif et du passif n'ayant pas été réalisé, certaines dépenses relatives à la dette n'avaient pas été comptabilisées.

En 2021, l'objectif a été de rattraper le décalage entre charges constatées et charges transférées. Il résulte de ces opérations une augmentation des charges d'emprunt qui ne correspond pas au montant théoriquement dû en 2021.

Par exemple :

Budget eau potable

montant des intérêts dus au titre de 2021 : 74 179,85 €

montant des intérêts enregistrés en 2021 : 88 398,53 €

montant de remboursement du capital dû au titre de 2021 : 181 378,27 €

montant de remboursement du capital enregistré en 2021 : 220 022,03 €

Service eau potable

Sur la base du capital restant dû, le ratio relatif à la durée d'extinction de la dette est : 1,77
(il s'agit du rapport entre l'encours total de la dette sur l'épargne brute annuelle)

Du fait du rattrapage des rôles 2020, la situation s'est très nettement améliorée

Poids de la dette par abonnés : 158,96 € (en 2020, il était de 181,26 €)

Poids des dépenses réelles par abonnés : 193,76 € (en 2020, il était de 164,17 €)

Poids des recettes réelles par abonnés : 283,71 € (en 2020, il était de 188,60 €)

Nous constatons ici l'effet du rattrapage des rôles. Lorsque le poids des dépenses réelles a largement augmenté, celui des recettes a augmenté de près de 0,66 %.

Service assainissement

Le ratio relatif à la durée d'extinction de la dette est : 2,32 (en 2020, le ratio était de 6,65)
(il s'agit du rapport entre l'encours total de la dette sur l'épargne brute annuelle)

Poids de la dette par abonnés : 227,88 € (en 2020, il était de 249,40 €)

Poids des dépenses réelles par abonnés : 139,49 € (en 2020, il était de 124,04 €)

Poids des recettes réelles par abonnés : 237,58 € (en 2020, il était de 161,57 €)

Comme pour le service de l'eau potable, le poids de la dette, les indicateurs de dépenses et de recettes se sont nettement améliorés. Toutefois, l'année 2021 correspond à un rattrapage de l'année 2020. Il convient désormais de suivre la progression de ces indicateurs.

Retour sur l'exercice budgétaire 2021 et perspectives 2022

L'année 2020 ayant été une année hors normes, 2021 devait rattraper des débuts difficiles !

Budgétairement, les écritures relatives au transfert de l'actif et du passif ont été enregistrées. L'année 2020 a été partiellement rattrapée. En 2022, le rattrapage sera finalisé.

Le rattrapage des rôles permet de finir l'exercice 2021 en équilibre mais il s'agit d'un équilibre précaire pour lequel il a fallu faire évoluer les tarifs. Cette évolution doit permettre de répondre à un problème de couverture du capital de la dette et la nécessaire harmonisation des tarifs imposées par la loi.

Compte tenu des besoins d'investissement pour les années à venir, d'autres évolutions devront être réalisées. Le conseil d'administration devra prochainement arbitrer la programmation pluriannuelle des investissements et fixer les moyens.

Retour sur l'exercice budgétaire 2021

Détail des dépenses et des recettes : section d'exploitation

- Budget eau potable
- Budget assainissement collectif
- Budget assainissement non collectif
- Bilan et analyse

Détail des projets d'investissements réalisés en 2020 et état des restes à réaliser

Perspectives 2021

Harmonisation des tarifs

Proposition de projets d'investissements

Etat de dépenses et des recettes par chapitre

Budget eau potable 2021

	Désignation	Montant total
011	Charges à caractère général	1 750 689,67
012	Charges de personnel	1 136 343,29
014	Atténuation de produits	441 852,00
65	Charges de gestion courante	68 207,20
66	Charges financières	103 303,51
67	Charges exceptionnelles	31 049,59
042	Dotations d'amortissement	1 229 961,03
TOTAL		4 761 406,29

Chapitre	Désignation	Montant total
002	Report du résultat d'exploitation	133 180,10
013	Atténuations de charges	9 405,96
70	Ventes	4 713 681,77
74	Subventions d'exploitation	48 200,00
75	Autres produits de gestion courante	120 424,85
77	Produits exceptionnels	145 969,18
042	Amortissement/reprise de subventions	121 672,91
TOTAL		5 292 534,77

Etat de dépenses et des recettes par chapitre

Budget assainissement collectif 2021

Chapitre	Désignation	Montant total
011	Charges à caractère général	1 564 526,13
012	Charges de personnel	378 360,09
014	Atténuation de produits	195 186,00
		??????????
023	Virement à la section d'investissement	561 315,26
65	Charges de gestion courante	12 489,36
66	Charges financières	235 421,19
67	Charges exceptionnelles	53 825,47
042	Dotations d'amortissement	401 656,25
TOTAL hors chapitre 023		3 846 308,39

Chapitre ²	Désignation	Montant total
013	Atténuations de charges	7 141,10
70	Ventes	3 852 685,94
74	Subvention d'exploitation	183 467,05
77	Produits exceptionnels	112 145,96
042	Amortissement/reprise de subventions	380 128,71
TOTAL		4 535 568,76

Etat de dépenses et des recettes par chapitre

Budget assainissement non collectif 2021

Chapitre	Désignation	Montant total
011	Charges à caractère général	13 110,11
012	Charges de personnel	36 880,00
65	Autres charges de gestion courante	253,87
TOTAL		44 991,65

Chapitre	Désignation	Montant total
002	Report du résultat d'exploitation	16 305,71
70	Ventes	36 880,00
TOTAL		53 185,71

Bilan et analyse

Les résultats réalisés en 2021 témoignent que le rattrapage s'est déroulé comme annoncé. Toutefois il ne faut pas considérer que les résultats liés aux ventes sont acquis pour 2022 même après l'évolution tarifaire.

Les besoins sont importants tant en investissement qu'en fonctionnement : renouvellement d'un parc compteurs âgés (notamment sur le territoire de l'EX-SIVOM), mise en place de la radio-relève, interventions nombreuses de réparations liées à un patrimoine vieillissant.

Détail des investissements réalisés en 2021 et état des RAR

Les travaux réalisés par le service eau potable sont :

- ▶ Acquisition terrains GONTIER - forage de ROGNONAS : 47 404 €
- ▶ Travaux de rénovation du château d'eau de ST ANDIOL, conduites d'aspiration et station de pompage : 402 023 €
- ▶ Travaux de réhabilitation et réaménagement des locaux de ST ANDIOL: 188 184 €
- ▶ Travaux captage de ROGNONAS : 33 021 €
- ▶ Renouvellement de matériels et mise en sécurité d'ouvrages (stations de pompage) : 123 422 €
- ▶ Travaux réseaux eau ROGNONAS : 508 168 €
- ▶ Travaux réseaux eau ST ANDIOL : 155 011 €
- ▶ Interventions réseau ORGON (RAR): 62 200 €
- ▶ Acquisition et renouvellement de véhicule : 72 039 €
- ▶ Matériel informatique : 57 741 €

Les travaux restant à réaliser sont :

- ▶ Travaux îlot ATEC - CHATEAURENARD
- ▶ Solde travaux bureaux de ST ANDIOL
- ▶ Travaux station de pompage d'ORGON

Projets d'investissement eau potable 2022

- ▶ Captage CHATEAURENARD - AURIAC-LEUZE : 300 000 €
- ▶ Réaménagement du site de ST ANDIOL suite courrier ARS : 50 000 €
- ▶ Travaux de reprise de réseaux ZI des Iscles : 64 800 €
- ▶ Mise en place de points de sectorisation : 120 000 €
- ▶ Travaux de réhabilitation de réseau sur les communes de ROGNONAS, MOLLEGES, ST ANDIOL, CHATEAURENARD et ORGON : 179 000 €
- ▶ Travaux de mise en sureté des sites de captage et réservoir : 50 000 €
- ▶ Travaux de rénovation des stations de pompage de MOLLEGES et NOVES : 100 000 €

- ▶ MONTANT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT PROGRAMME : 927 800 €
- ▶ MONTANT DE SUBVENTION POSSIBLE : 249 400 €
- ▶ MONTANT EMPRUNTE : 210 000 €
- ▶ PART AUTOFINANCEE : 468 400 €

Détail des investissements réalisés en 2021 et état des RAR

Les travaux réalisés par le service assainissement sont :

- ▶ Acquisition des terrains GAILET (step CABANNES/ST ANDIOL) : 60 315 €
- ▶ Remplacement de matériels et pompes sur les ouvrages : 73 271 €
- ▶ Travaux de réhabilitation de réseaux (MOLLEGES, NOVES, CABANNES, ST ANDIOL, CHATEAURENARD) : 1 277 226 €

▶ Les travaux restant à réaliser sont :

- ▶ MOE pour la construction de la station d'épuration CABANNES/ST ANDIOL et de son réseau de transfert
- ▶ Travaux îlot ATEC - CHATEAURENARD
- ▶ Solde travaux de réhabilitation de réseaux

Projets d'investissement assainissement 2022

- ▶ Travaux ZI du pont à PLAN D'ORGON : 570 000 €
- ▶ Création du réseau de transfert CABANNES-ST ANDIOL : 500 000 €
- ▶ Création du réseau de transfert ZI des Iscles - CHATEAURENARD : 916 300 €
- ▶ Travaux STEP Durance - aménagement des locaux du personnel : 50 000 €
- ▶ Travaux de réhabilitation des réseaux : 125 000 €
- ▶ Etude d'extension de la STEP Durance - CHATEAURENARD : 75 000 €

- ▶ MONTANT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT PROGRAMME : 2 266 300 €
- ▶ MONTANT DE SUBVENTION POSSIBLE : 1 030 650 €
- ▶ MONTANT EMPRUNTE : 956 335 €
- ▶ PART AUTOFINANCEE : 249 315 €

TARIFICATION

- ▶ Par délibération, le CA a validé le principe d'une évolution des tarifs à compter du 01/11/2021.
- ▶ Désormais les tarifs en vigueur sont :

Part fixe (abonnement) :

Eau potable

compteurs de diam. 15 à 25 mm : 38 € HT
compteurs de diam. 32 à 40 mm : 88 € HT
compteurs de diam. 50 à 65 mm : 138 € HT
compteurs de diam. supérieurs à 80 mm : 538 € HT

Assainissement

rejets domestiques : 38 € HT
rejets assimilés domestiques : 88 € HT
rejets non domestiques 1^{ère} catégorie : 138 € HT
rejets non domestiques 2^{ème} catégorie : 538 € HT

Part variable :

Eau potable

Toutes communes hors ROGNONAS et ZI du SAGNON : 0,94 € HT par mètre cube
ROGNONAS : 1,40 € HT par mètre cube
ZI du SAGNON : 1,54 € HT par mètre cube

Assainissement

Toutes communes 0,94 € HT par mètre cube

Perspective tarification 2022

A la validation du PPI pour la période 2022-2028, il conviendra de s'interroger sur les ressources de la REGIE pour mener à bien les travaux souhaités.

FIN DU DOCUMENT